

Projet d'accord entre l'Etat Français et ArcelorMittal

A l'issue de la période de 60 jours destinée à étudier avec le Gouvernement les différentes options envisageables pour l'avenir du site d'ArcelorMittal de Florange, il est constaté que les deux parties qu'il n'y a pas de repreneur déclaré pour le périmètre offert à la vente.

Dans ce cadre, ArcelorMittal Flat Carbone S.A., ci-après dénommé « ArcelorMittal », souhaite marquer sa volonté d'assurer la pérennité industrielle de chacun de ses sites sur le territoire français, en prenant vis-à-vis de l'Etat, dès le 1^{er} décembre 2012, les engagements suivants :

1. Réaliser de manière inconditionnelle sur le site de Florange un plan d'investissement minimum d'investissements de 180 millions € sur la période de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2012. Ce plan d'investissement pour Florange comprendra : les investissements stratégiques (53 M€), le flux d'investissements courants, les investissements de pérennité, santé sécurité et progrès continu, la maintenance exceptionnelle (OPEX). Ce plan comportera en particulier l'adaptation des capacités de production du train à chaud aux nouveaux produits (Usibor notamment). Ces investissements permettront de réaliser les installations de la phase à froid et notamment de la filière l'emballage du train à chaud (train à bandes) du site de Florange fait partie des investissements majeurs du dispositif de laminage à chaud de la Business Division Nord. Le niveau de production sera donc maintenu autour de 2 millions de tonnes par an pour alimenter en bobines l'aval de la Lorraine ;
2. Consolider les flux d'activité de la filière froide et en particulier la filière Emballage. Pour ce faire, ArcelorMittal concentrera les activités de la filière packaging du packaging de l'entité AM Atlantique et Lorraine sur Florange. Ceci est certes nécessaire de continuer à améliorer la compétitivité de cette filière. Ceci permet de donner une garantie de pérennité de l'activité industrielle packaging sur Florange pendant 5 ans. Cette réorganisation doit permettre de sécuriser l'emploi sur la période et sur le périmètre de Florange. Pour ce faire, l'activité amont de Basse Indre sera mise en arrêt temporaire. En fonction de l'optimisation des carnets, il sera probablement nécessaire de devoir procéder à l'arrêt temporaire du recuit continu d'Ebange afin de maintenir le volume d'activité. Toutefois, il est bien confirmé que Basse Indre reste une entité importante et pérenne du dispositif industriel packaging. A ce titre, il est d'ailleurs confirmé que les investissements nécessaires pour respecter la législation européenne en matière de produits seront réalisés. Ce transfert d'activité n'impactera pas les emplois inscrits à Basse Indre.
3. Cet engagement s'insère dans la volonté réitérée d'ArcelorMittal de poursuivre l'exploitation des activités sidérurgiques du cluster Lorraine Nord travers sa Business Division Nord et de continuer le développement

4. Le projet Ulcos reste un projet important pour développer de nouvelles solutions mieux adaptées aux enjeux du changement climatique. AM a été le leader du projet de R&D et continue à être actif sur ce projet. Le projet démonstrateur industriel sur Florange a été totalement étudié et fait l'objet d'un rapport au Consortium. L'état actuel des résultats de la recherche ne permet pas de passer directement sur le démonstrateur industriel de Florange qui a fait l'objet d'une demande de subvention à l'Europe (NER). AM va proposer au Consortium de continuer à travailler sur le projet de recherche et de validation technologique en s'appuyant notamment sur l'expertise du centre R&D de Maizières-lès-Metz. Ceci permettra de poursuivre le développement de cette nouvelle technologie qui nécessite des phases importantes de validation technologiques intermédiaires.
5. Les installations de la phase liquide de Florange seront mises sous cession dans l'état actuel et compatible avec la perspective de réalisation d'un démonstrateur industriel ULCOS sur un HF. Le fonctionnement de toutes les installations sera arrêté en toute sécurité à l'issue de la procédure légale. Cette période sera mise à profit pour faire un premier point de situation sur l'évolution du projet ULCOS. AM s'engage à ne pas démonter les installations dans les 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, AM évaluera la possibilité de redémarrer une activité au niveau HF soit en cas de retour du marché, soit en cas de projet de nouvelle technologie. En outre, ArcelorMittal confirme son engagement d'exploiter la cokerie de Sérémaigne ;
6. Réaliser la réorganisation de l'activité sur le site de Florange sur des bases exclusivement volontaires, dans le cadre d'un accord collectif avec les organisations syndicales. Celle-ci sera fondée uniquement sur un dispositif de gestion des fins de carrière et sur la mobilité interne au site. AM continuera à proposer à des personnes volontaires les postes disponibles sur ses autres sites.
7. En ce qui concerne la filiale GEPOR, AM veillera à inclure des mesures de gestion de fin de carrière et de mobilité avec des conditions similaires à celles de Florange.

ArcelorMittal rappelle en conclusion son engagement de maintenir, à l'échéance minimale des 5 prochaines années, la présence stratégique en France du segment FCE (*Flat Carbon Europe*), et notamment sa capacité de production de brames sur ses 2 sites côtiers, Fos et Dunkerque avec une configuration industrielle à 3 hauts-fourneaux sur le site de Dunkerque et 2 hauts-fourneaux sur le site de Fos.